

Mr Mme USANNAZ MAURICE
342 Rue de la Chaudanne
73700 Bourg Saint Maurice

COMMUNE DE BOURG SAINT MAURICE LES ARCS

Courrier n° PA 1535/2024

ARRÊTÉ
LE : 05 JUIN 2024

Traité par : *URSA*
Pour information (Sous)
Pour information (Services)

Monsieur le Maire de Bourg st Maurice
Place Marcel Gaimard
73700 BOURG SAINT MAURICE

Bourg Saint Maurice le 1er Juin 2024

Je vous informe par ce courrier, concernant la contribution révision générale du PLU , pour la parcelle AX N° 168 VILLENEUVE ; dont le PLU est classée en zone UD.

Je garde cette parcelle AX N° 168 classée en zone UD

D'avance merci

Veillez agréer nos sincères salutations

MR ME USANNAZ